



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16.12.2019
A LA MAISON DES SERVICES
ET DES ASSOCIATIONS
A DURRENBACH**

Réunion du 16.12.2019 – 19h30 – Maison des services et des associations – Durrenbach - Salle de réunion Pechelbronn - Invitation avec ordre du jour envoyée le 10.12.2019 et complétée d'un rapport de présentation envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).

Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants,

7 invités permanents (M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg, M. le Député F. Reiss, M. le sénateur GD Kennel, Mme le conseiller départemental du canton de Reichshoffen, direction de la maison du Conseil départemental du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le président de la communauté de communes de Wissembourg, les DNA),

Séance publique.

Compte rendu avec tableau des décisions précisant le nom des votants et l'indication du sens de leur vote en annexe.

*Invités autres à cette séance : non.
Intervenants extérieurs : non.*

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, Mme GARDON Karine, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : /

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, ZUGMEYER Danielle, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain

Elus excusés - procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain,

Elu excusé : M KLIPFEL Jean-Louis

Suppléants excusés : MM RAUSCHER Bernard, FUCHS Thierry, OTT Olivier, HOCH Georges

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard

Secrétaire de séance : Charles SCHLOSSER

Le président ouvre la séance à 19h30 et procède au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques.

Le président informe les conseillers de la signature d'une convention de partenariat avec la DRFiP, ce jour, et du report de la signature du CTE avec le préfet, en janvier 2020, avec la présence annoncée d'Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Charles SCHLOSSER, est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 18.11.2019.

Le compte rendu de la séance du 18.11.2019 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, une voix contre.

Modification de l'ordre du jour : Suppression/Rajout de points à l'ordre du jour.

Le président soumet au conseil communautaire une proposition de modification de l'ordre du jour :

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 et fixation des crédits correspondants ouverts, autorisation de versement des soldes de subventions 2019 et des acomptes 2020 avant le vote du budget 2020.

Délibération pour le cofinancement de la scène mobile : suppression de la fixation des conditions de mise à disposition.

1. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS TRANSVERSALES – COOPERATIONS

084.2019 : Partenariat avec le SDEA : modalités de gestion de la compétence générale « EAU » pour les biens rattachés (Grand cycle de l'eau : assainissement, eau potable, GEMAPI) et objectif partagé de développement d'un site administratif et technique mutualisé.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu les statuts du syndicat mixte des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 02.01.2018 portant modification du périmètre et transferts des compétences du « Syndicat mixte des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération CCSP n°054.2017 du 11.09.2017 : « Compétence eau et GEMAPI : Extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes et définition des modalités d'exercice » et son annexe,

Vu la délibération CCSP n°072.2017 du 13.11.2017 : « Compétence eau : adhésion et transfert de compétence par anticipation au SDEA et au SIVU intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Soultz-Sous-Forêts »,

Vu la délibération CCSP n°108.2017 du 18.12.2017 : « Transfert de la compétence eau à la communauté de communes puis au SDEA : modalités de dissolution et liquidation du syndicat des eaux du canton de Woerth et environs (personnels, biens, contrats) »,

Vu la délibération CCSP n°002.2018 du 05.02.2018 : « Eau : adhésion au SDEA Alsace Moselle : confirmation d'adhésion et détermination des territoires-commissions locales et désignation des membres représentants ».

Vu le courrier du président de la communauté de communes à 19.11.2018 M. le Préfet de Région s/c de Mme la Sous-préfète de Haguenau-Wissembourg, du 19.11.2018,

Considérant le transfert de la compétence eau des communes à la communauté de communes, avec transfert en pleine propriété des biens rattachés, puis de la communauté de communes au SDEA,

Considérant que le conseil communautaire a décidé que le transfert de la compétence au SDEA est assorti de la mise à disposition des biens rattachés,

Considérant que l'arrêté inter-préfectoral (article 17) pris à la suite de cette décision fait état d'un transfert en pleine propriété des biens rattachés, et que le trésorier de l'établissement a procédé aux écritures comptables en découlant, en méconnaissance de la décision locale,

Considérant que la décision intercommunale était subordonnée à la propriété du siège de l'ex syndicat des eaux du canton de Woerth et environs, et qu'à ce titre, il peut être envisagé de modifier la décision intercommunale pour décider d'un transfert en pleine propriété des biens rattachés au service eau permettant ainsi d'être en phase avec la décision préfectorale et les écritures comptables, à l'exclusion du bâtiment de l'ex siège du SIAEP de Woerth,

Considérant l'accord du SDEA pour occuper à titre gratuit le bâtiment siège de l'ancien SIAEP et la plateforme technique provisoire, dans l'attente de la réalisation d'un projet global aux fins de développer le site de la maison des services et des associations, futur site mutualisé entre la communauté de communes et le SDEA,

Considérant la proposition de mise à disposition gratuite des locaux actuels au SDEA, dans l'attente de la réorganisation fonctionnelle et de l'aménagement global mutualisée du site de l'Obermatt, comprenant la maison des services et des associations, l'ancienne gare et le bâtiment siège de l'ex SIAEP,

Considérant l'opportunité de procéder par la même délibération à un transfert en pleine propriété des biens rattachés à la compétence assainissement et GEMAPI, afin d'assurer une gestion globale unifiée du cycle de l'eau en partenariat avec le SDEA Alsace Moselle,

Considérant l'opportunité de solliciter par la même délibération la commune de Morsbronn-les-Bains, aux fins de pouvoir disposer de la parcelle section 27 n°207 en vue de maîtriser l'ensemble de l'emprise de l'ilot « Obermatt » (emprise située entre la RD27, 86 et la piste cyclable Durrenbach-Woerth) et d'assurer un développement des services publics du SDEA, de la communauté de communes, et de la Maison des Services Au Public (MSAP),

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, trois abstentions, décide :

- **De transférer en pleine propriété les biens rattachés à la compétence eau, assainissement, prévention des inondations (GEMAPI) et coulée des eaux boueuses au SDEA Alsace-Moselle, à l'exception du bâtiment siège de l'ancien SIAEP de Woerth et environs, bâtiment rattaché à la maison des services et des associations – rue de l'Obermatt - à Durrenbach (modification de la délibération n°072.2017 alinéa en lien avec les conditions de transfert des biens en mise à disposition),**
- **De demander au président d'effectuer toutes les démarches nécessaires en vue d'acter la propriété intercommunale sur ledit bâtiment,**
- **De mettre à disposition du SDEA les locaux et espaces actuellement occupés par ce dernier (bâtiment de l'ex SIAEP de Woerth et environs et plateforme technique provisoire à côté de la MDSA), à titre gratuit, dans l'attente de la réalisation du projet commun mutualisé de réhabilitation, réorganisation fonctionnelle et développement du site « Obermatt » à Durrenbach, et d'autoriser le président à signer la convention en découlant,**
- **De prendre en référence l'équipement public en copropriété de la communauté de communes du Pays de la Zorn et du SDEA, à Hochfelden, comme modèle de mutualisation et d'optimisation financière et organisationnelle, pour engager les études préalables d'AMO relatif au projet commun mutualisé, en vue d'assurer la meilleure qualité de service public local, avec une répartition foncière qui pourra être redéfinie entre la CCSP et le SDEA selon les usages qui seront retenus,**

- **Pour permettre le développement des services publics locaux et de la MSAP via la réalisation de ce projet de transfert d'activité du SDEA et le développement de la communauté de communes (notamment implantation de la banque de matériel dans un hangar mutualisé avec le SDEA), de solliciter la commune de Morsbronn-les-Bains en vue de disposer de la parcelle section 27 n°207, entre la MDSA et la chaufferie « l'écorce »,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

085.2019 : Reconduction service unifié SIG avec la communauté de communes du pays de Wissembourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5111-1-1 et R.5111-1,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 125.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 « Création d'un service unifié temporaire du service SIG avec la communauté de communes du pays de Wissembourg »,

Considérant la délibération de la communauté de communes du pays de Wissembourg en date du 04.05.2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention, en date du 14.12.2015 modifiant les termes de la convention initiale,

Vu l'avenant n°2 à la convention, en date du 19.12.2016 modifiant les termes de la convention initiale,

Vu l'avenant n°3 à la convention, en date du 10.08.2017 modifiant les termes de la convention initiale,

Vu l'avenant n°4 à la convention, en date du 21.12.2017 modifiant les termes de la convention initiale,

Vu l'avenant n°5 à la convention, en date du 21.01.2019 modifiant les termes de la convention initiale,

Considérant la proposition d'avenant n°6 à la convention de création et gestion d'un service unifié temporaire du service SIG fixant les droits et obligations des parties,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu la demande d'avis au comité technique,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage ad hoc Sauer-Pechelbronn-Pays de Wissembourg,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De valider la proposition de prolonger la convention pour l'année 2020, et les autres dispositions précisées dans l'avenant n°6,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant n°6 fixant les modalités de mise en œuvre de ce service unifié, notamment financiers,**

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

086.2019 : Développement touristique : dissolution de l'office de tourisme intercommunal « Sauer-Pechelbronn » et conventionnement 2020-2022 avec l'office de tourisme intercommunautaire « L'Alsace Verte ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°041.2017 en date du 03.07.2017 : « Développement touristique : engagement d'une démarche de rapprochement des offices de tourisme du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn, de l'Outre-Forêt »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°094.2017 en date du 18.12.2017 : « Regroupement des offices de tourisme intercommunaux : validation du projet et de la convention fixant les modalités de mise en œuvre »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°003.2019 en date du 08.04.2019: « Regroupement des offices de tourisme intercommunaux : avenant à la convention fixant les modalités de mise en œuvre »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°034.2019 en date du 24.06.2019 : « Coopération intercommunautaire : création d'un office de tourisme « Alsace Verte » sous forme d'un EPIC regroupant 4 EPCI et nomination des délégués de la CCSP »,

Vu les statuts de l'office de tourisme intercommunautaire « L'Alsace Verte »,

Considérant que la création de cet Office Intercommunautaire dénommé « l'Alsace Verte » est intervenue le 1er juillet 2019 pour une mise en œuvre opérationnelle au 1er janvier 2020, sous la forme juridique d'un EPIC,

Considérant le comité de direction de cet EPIC,

Considérant que cet EPIC se voit confier la responsabilité de développer le tourisme sur les territoires des Communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt, et qu'il devra notamment :

- *assurer la mission d'accueil et d'information,*
- *assurer la promotion touristique du territoire concerné,*
- *contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique sur le territoire concerné,*
- *élaborer et mettre en œuvre la politique du tourisme sur le territoire concerné, les programmes de développement touristique,*

- favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangères, en particulier, par la création de nouveaux produits, accroître les performances économiques de l'outil touristique,
- apporter son concours à la réalisation d'événements destinés à renforcer la notoriété du territoire concerné ainsi qu'à l'animation permanente du territoire,

Considérant que pour assurer sa mission d'accueil et d'information, l'OTI dispose actuellement de 5 bureaux d'information touristique (B.I.T.) (Niederbronn-les-Bains, Wissembourg, Hunspach, Lembach et Soultz-sous-Forêts), et que d'autres B.I.T. ou points d'informations touristiques pourront se développer sur le territoire par la suite,

Considérant que le financement des actions conduites par l'EPIC se fera notamment par le produit de la taxe de séjour collectée par chaque communauté de communes adhérente et reversée, et par une subvention d'exploitation votée par chaque conseil communautaire,

Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens, prévoyant notamment le montant de subvention d'exploitation d'un montant de 465 368 € pour l'exercice 2020, répartie comme suit :

Communauté de communes	Montant de la subvention
Pays de Niederbronn-les-Bains	156 117,13 euros
Pays de Wissembourg	155 381,84 euros
Sauer – Pechelbronn	93 870,02 euros
Outre-Forêt	60 000,00 euros

Et que cette répartition s'appuie sur la prise en compte de la population intercommunale à 50%, le nombre d'agents des OTI à 35%, et du ratio taxe de séjour/lits touristiques à 15%, sauf pour la communauté de communes de l'Outre-Forêt pour laquelle la subvention est fixée forfaitairement à 60 000 € sur la base des prévisions budgétaires passées,

Considérant que cette subvention est complétée par un reversement de la taxe de séjour perçue, estimée comme suit :

Communauté de communes	Montant de la recette de taxe de séjour
Pays de Niederbronn-les-Bains	99 035,00 euros
Pays de Wissembourg	43 596,00 euros
Sauer – Pechelbronn	65 526,00 euros
Outre-Forêt	0 euros (taxe de séjour non instituée en 2019 – mise en œuvre au 01.01.2020 décidé par délibération le 18.09.2019)

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- De prendre acte de la dissolution de l'office de tourisme intercommunal Sauer-Pechelbronn, et du reversement du solde financier excédentaire à la communauté de communes,
- D'approuver les missions de l'office de tourisme « L'Alsace Verte » telles que cités dans le projet de convention d'objectif et de moyens,
- De demander une révision du projet de convention d'objectifs et de moyens tel que proposée, entre les 4 communautés de communes à l'initiative du regroupement et l'Office de tourisme intercommunautaire « L'Alsace Verte », sur les points suivants :
 - Finances :
 - Redéfinition des critères de détermination des subventions d'exploitation à reverser par les communautés de communes membres à l'EPIC, afin de se placer dans la continuité des enveloppes budgétaires passées,
 - Application des critères de détermination des contributions des EPCI membres à l'ensemble de ces derniers dès 2020,
 - Tendre vers une harmonisation des tarifs et modes de gestion de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de l'OTI « l'Alsace Verte »,
 - Fixation d'un montant de contribution intégrant la taxe de séjour, cette dernière venant ensuite en déduction, au réel, de la subvention d'exploitation à verser, et obligeant les EPCI membres à garantir la performance de la gestion financière et du recouvrement de la taxe de séjour,
 - Valorisation des charges de gestion de ladite taxe de séjour, en vue de mutualiser les compétences, modes opératoires et outils de gestion (frais de poste, logiciel de suivi et gestion de la taxe de séjour), ces frais venant indirectement augmenter la contribution des EPCI membres à l'EPIC,
 - Ressources humaines :
 - Dans l'attente de la mise en œuvre du projet touristique du territoire matérialisé par une charte touristique permettant d'appréhender de manière prospective les politiques publiques en la matière, se placer dans la continuité des moyens et actions jusqu'alors engagés et limiter les embauches de personnel,
- De décider le versement d'une contribution financière afin de ne pas mettre en difficulté le fonctionnement de l'EPIC, et d'autoriser le président à signer une convention provisoire le permettant, dans l'attente de la validation de la convention d'objectifs et de moyens définitive, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue en 2019 arrondie à 110 000 € (taxe de séjour comprise),
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

087.2019 : Approbation du protocole et contrat de territoire d'industrie Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg – Nord Alsace.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale,

Vu l'arrêté préfectoral 2017/419 portant sur l'approbation du SRDEII de la Région Grand Est,

Vu les travaux et délibérations du Conseil Régional du Grand Est relatives aux principes et modalités des contrats territoire d'industries

Vu les délibérations des autres partenaires publics signataires de la démarche,

Vu les partenaires économiques et industriels signataires de la démarche, et leurs réseaux,

Vu les réseaux consulaires signataires de la démarche,

Considérant le POCE de l'Alsace du Nord,

Considérant le conseil national de l'industrie, réuni le 22.11.2018 et identifiant le territoire « Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg - Nord Alsace » comme Territoire d'industrie,

Considérant la réunion de présentation aux DGS organisée par la Maison de la Région Grand Est de Saverne – Haguenau en date du 28.03.2019 et approuvant le lancement de la démarche mi-mai 2019,

Considérant le comité local de projet de l'initiative Territoire d'Industrie « Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg - Nord Alsace » organisé par la Maison de la Région Grand Est de Saverne – Haguenau le 25/06/2019 avec pour objet l'installation du comité et l'identification des porteurs de projet (binôme élu-entreprise) des fiches-actions,

Considérant le comité local de projet de l'initiative Territoire d'Industrie « Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg - Nord Alsace » organisé par la Maison de la Région Grand Est de Saverne – Haguenau réuni le 03.09.2019 avec pour objet la rédaction des fiches-actions et leur présentation au délégué interministériel le 02.10.2019

Considérant l'assemblée générale des Territoires d'industrie en date du 20.11.2019 - salon Industrie 4.0 à Mulhouse en vue de la signature des 10 protocoles Territoires d'industrie de la Région Grand Est entre la ministre et le Président de Région,

Considérant la présentation en bureau exécutif du 02.12.2019 du projet de contrat du territoire d'industrie Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg – Nord Alsace avec un accord de principe des membres,

Considérant le contrat de territoire d'industrie, identifiant les enjeux du territoire Alsace Bossue, Saverne, Sarrebourg Nord Alsace, posant le diagnostic, ambitions et priorités, les actions déjà engagées, les modalités de gouvernance et de pilotage local, le plan d'action et sa déclinaison autour de 4 axes structurants, et les fiches actions,

Considérant l'intérêt pour le territoire intercommunal d'être présent au sein des institutionnels dans cette démarche portée par la Région, et la plus-value de sa présence dans ce réseau d'acteurs réunis autour de 4 axes : innover, recruter, attirer, simplifier,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **D'approuver l'engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans la démarche de contractualisation du territoire d'industrie Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg Nord Alsace, en partenariat avec la Région Grand-Est, chef de file, et les autres signataires institutionnels, partenaires économiques et industriels et leurs réseaux, et réseaux consulaires,**
- **De valider les termes du contrat de territoire d'industrie, structuré identifiant les enjeux de territoire, autour de 4 axes principaux : innover, recruter, attirer, simplifier, et définissant les modalités de gouvernance locale,**
- **De prendre acte des fiches actions en découlant, dans lesquels les projets intercommunaux s'inscrivent,**
- **D'autoriser le président à signer le contrat de territoire d'industrie Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg – Nord Alsace et tous autres actes s'y rapportant,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

2. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ECONOMIE TOURISME CULTURE

088.2019 : Animation associative, culturelle et sportive locale : Cofinancement de l'achat d'une scène mobile et intégration dans la banque de matériels.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de se doter d'une scène mobile en vue du développement d'une politique culturelle sur le territoire, et du renforcement du dynamisme associatif local,

Considérant les dispositifs de cofinancement d'équipements,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre, quatre abstentions, décide :

- **De répondre au besoin local d'équipement pour les manifestations en se dotant d'une scène mobile couverte et de son intégration dans la banque de matériels, en vue du renforcement et du développement de l'offre culturelle et d'animation sur le territoire, et du renforcement du soutien associatif local, pour un budget prévisionnel de l'ordre de 50 000 € HT (60 000 € TTC),**

- **De fixer le plan de financement prévisionnel sommaire comme suit :**

Coût d'objectif de l'achat de la scène mobile :	50 000 € HT
Cofinancements escomptés de l'ordre de	40 000 €
(DETR et Conseil départemental)	
Soit un financement intercommunal fixé à	10 000 € HT

- **D'étudier au préalable financièrement l'option la plus intéressante entre l'acquisition, la location longue durée ou à façon avec participation intercommunale,**
- **De déposer un dossier de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l'Etat en vue du cofinancement de l'investissement, à hauteur de 50% du coût d'acquisition,**
- **De solliciter le Conseil départemental du Bas-Rhin en vue du cofinancement de l'investissement, pour compléter le cofinancement DETR,**
- **De demander au président de proposer aux conseillers, à l'occasion d'un prochain conseil, des modalités de mise à disposition aux communes, associations et établissements scolaires du territoire,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**



manière coordonnée aux côtés notamment des communes de Morsbronn-les-Bains, Woerth et Froeschwiller,

- **De valider le projet du Théâtre de la Chimère intégrant les écoles locales de réaliser un spectacle historique, trilingue (français, allemand, alsacien) et d'envergure, envisagé à Froeschwiller en août 2020, dans le cadre du château de Froeschwiller,**
- **De décider de l'affectation d'une enveloppe financière intercommunale de 15 000 € au soutien des commémorations du 150^{ème} anniversaire de la « bataille du 6 août » et plus généralement du conflit de 1870,**
- **De prévoir lesdits crédits au budget de l'exercice 2020,**
- **De décider du versement de cette enveloppe comme suit :**
 - **6 000 € à l'association du Théâtre de la Chimère, assurant l'organisation d'un spectacle d'envergure, via une convention de partenariat fixant les conditions de versement et d'affectation au spectacle proposé,**
 - **9 000 € au syndicat d'initiatives de Woerth, assurant des manifestations et événements complémentaires et de manière coordonnée sur notamment les trois communes principales de Morsbronn-les-Bains, Woerth et Froeschwiller, via une convention de partenariat fixant les conditions de versement et d'affectation,**
- **D'autoriser le président à signer les conventions de partenariat correspondantes,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

089.2019 : Commémoration des 150 ans de la guerre de 1870 : contribution financière intercommunale exceptionnelle aux actions d'animation de portée supra-communale.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'intérêt que présente la thématique du conflit franco-prussien dans le patrimoine historique du territoire Sauer-Pechelbronn et la possibilité de la valoriser culturellement et touristiquement au travers de festivités commémoratives organisées en 2020,

Considérant le rôle déterminant de ce conflit et de son traité de paix dans la construction européenne, et notamment le rapprochement ultérieur de l'Allemagne et de la France,

Considérant la demande de l'association du Théâtre de la Chimère à Haguenau, par courrier au président de la communauté de communes en date du 23.09.2019,

Vu la demande du syndicat d'initiatives de Woerth, au titre des trois communes de Woerth, Froeschwiller et Morsbronn-les-Bains, par courrier au président de la communauté de communes en date du 10.12.2019,

Considérant les projets de convention de partenariat avec l'association du Théâtre de la Chimère de Haguenau et du syndicat d'initiatives de Woerth,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De prendre acte de l'intérêt que présente la thématique du conflit franco-prussien dans le patrimoine historique du territoire Sauer-Pechelbronn et la possibilité de la valoriser culturellement et touristiquement au travers de festivités commémoratives organisées en 2020,**
- **De constater que, tant historiquement qu'au regard de la programmation événementielle prévue, l'histoire passée et à venir dépasse le cadre communal et justifie le soutien intercommunal, aux fins de contribuer aux commémorations de**

090.2019 : Zone d'activité intercommunale à Lembach : acquisition de terrains et fixation du prix de vente : modification de la délibération n°077.2018.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°077.2018 en date du 22.10.2018 : « Zone d'activité intercommunale à Lembach : acquisition de terrains et fixation du prix de vente »,

Vu la délibération n°87/2019 du conseil municipal de Lembach en date du 10.12.2019,

Considérant que la délibération n° 077.2018 du 22.10.2018 fixait un prix de vente des terrains de la ZA de Lembach à la communauté de communes à 3 000 €, non soumis à TVA, au regard des modalités d'acquisition initiale des terrains par la commune à un particulier. Il s'avère qu'un acte de vente a été retrouvé entre temps, et que ce dernier fait état d'une vente à 3 000 € TTC.

Il y a lieu d'appliquer les mêmes conditions aux terrains restant à vendre par la commune de Lembach à la communauté de communes, et donc de modifier la délibération prise le 22.10.2018 pour indiquer que le prix de vente de 3 000 € est un montant TTC,

Considérant les échanges avec la commune à ce sujet,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbromm, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De modifier la délibération n°077.2018 en date du 22.10.2018, comme suit :**
 - **de fixer le coût d'acquisition des parcelles n°240 et 241 faisant partie de la zone artisanale de la Sormatt à Lembach, à 3 000 € TTC l'are (soit 2 500 € HT l'are – TVA à 20%), soit 44 250 € TTC (36 875 € HT), pour 14,15 et 0,60 ares,**
 - **de fixer le prix de vente des parcelles susvisées à 3 000 € TTC l'are (2 500 € HT l'are),**

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**



INFO.2019 : Point d'avancement du volet « concept de cité des énergies » du CTE (Contrat de Transition Ecologique).

Elu référent : Charles SCHLOSSER

Agent référent : Sonja FATH

Rappel des délibérations (décisions) déjà prises, du concept général et des actions menées depuis la délibération initiale de fin 2018.

Présentation en annexe du présent compte rendu.

3. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – COHESION SOCIALE

091.2019 : Expérimentation d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) mobile sur le territoire via une convention de mandat/d'objectifs et de moyens avec l'association « Pré en Bulles ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'expérimenter un service d'accueil parents enfants sur le territoire, et considérant l'appui de la CAF et du conseil départemental du Bas-Rhin,

Considérant le schéma de développement des services enfance sur le territoire, et les réflexions en cours en matière de gestion des services à l'enfance et du développement de la politique cohésion sociale sur le territoire,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, réunie le 15.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux voix contre, trois abstentions, décide :

- **De valider la mise en œuvre d'une expérimentation de lieu d'accueil enfants parents (LAEP) mobile sur le territoire, dans le cadre de l'appel à projet de la CAF, lieu d'accueil gratuit et anonyme pour les publics visés,**

- **De valider le projet correspondant de l'association « Pré en Bulles » du Drusenheim de mettre en œuvre cette expérimentation, sur une durée de 2 ans, sur les sites ALSH de Lembach et halte-garderie de Morsbronn-les-Bains,**
- **De prévoir à ce titre une enveloppe financière de l'ordre de 26 612 € pour l'association « Pré en Bulles », pour les années scolaires 2020-2021, et 2021-2022,**
- **De valider le plan de financement prévisionnel et de prendre acte de la participation escomptée de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse, à hauteur de 55% du budget de fonctionnement, soit env. 7 360 € par an (comprenant la valorisation de la mise à disposition de locaux),**
- **De valider la convention de mandat/d'objectif et de moyens avec l'association « Pré en Bulles » formalisant l'offre d'expérimentation d'un LAEP mobile, les conditions de mise en œuvre, et le volet financier correspondant,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

092.2019 : Ecole de musique intercommunale : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2023 intégrant une enveloppe d'acquisition d'instruments de musique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°050.2017 en date du 03.07.2017 : «Convention d'objectifs et de moyens avec l'école de musique intercommunale pour la période 2017-2020 »,

Considérant l'école de musique intercommunale (ECMU),

Considérant le projet de renouvellement de la convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec l'ECMU,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'école de musique intercommunale (ECMU), pour la période 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023, fixant notamment les conditions financières du partenariat, et intégrant une enveloppe en vue de l'acquisition d'instruments de musique, pour une enveloppe globale estimée à 161 000 €,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

093.2019 : Service animation : poursuite du partenariat et validation du programme annuel d'actions 2019-2020 avec le collège « Mac Mahon » à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°099.2017 en date du 18.12.2017 : « Service animation : validation du programme annuel d'actions 2017-2018 avec le collège Mac Mahon à Woerth »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°095.2018 en date 17.12.2018 : «Service animation : poursuite du partenariat et validation du programme annuel d'actions 2018-2019 avec le collège « Mac Mahon » à Woerth »,

Considérant la convention de partenariat établie entre la communauté de communes et le collège Mac Mahon à Woerth en date du 08.04.2001,

Considérant le plan de financement du programme,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année scolaire 2019-2020 en cohérence avec la convention de partenariat, programme qui s'inscrit dans la continuité, et décliné en 5 axes principaux :**
 - **Axe 1 : Favoriser la connaissance du territoire de la vallée et de ses objectifs de développement par les jeunes et la communauté scolaire du collège, ainsi que la connaissance du collège par les élus et les habitants**
 - **Axe 2 : Favoriser l'accès des jeunes à l'information en matière de citoyenneté, de culture, de loisirs**
 - **Axe 3 : Favoriser l'expression citoyenne des jeunes ainsi que l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs**
 - **Axe 4 : Favoriser les échanges locaux et transfrontaliers**

- **Axe 5 : Projets développés en cours d'année selon le contexte et les programmes enseignés,**
- **De valider le budget prévisionnel correspondant, pour un montant total de 3 350 €, de 1 000 heures d'intervention d'animateurs, et 3 000 km de frais de déplacements (mise à disposition de véhicules),**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**



094.2019 : Banque de matériels intercommunale : évolution du dispositif en vue du soutien intercommunal aux manifestations à but non lucratif humanitaires, sociales et solidaires, caritatives, de santé et recherche médicale, via la mise à disposition gratuite de matériels.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le service de banque de matériels intercommunal,

Considérant la demande de de la commune de Woerth et de l'association de badminton de la vallée de la Sauer, co-organisateurs de la course « la turquoise », dont les bénéfices ont été reversée à une association YVOIR et VUE DU CŒUR qui œuvrent pour ouvrir le monde aux déficients visuels et mal-voyants,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean-Claude BALL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la gratuité de la mise à disposition de matériels de la banque de matériels à la commune de Woerth et l'association de badminton de la vallée de la Sauer, au titre de l'organisation de la manifestation « la Turquoise – 2019 », et au motif du reversement des bénéfices par les organisateurs à des organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de la solidarité et santé, et au titre de contribution intercommunale à ces organismes,**
- **De manière plus générale, de décider de la gratuité de la mise à disposition (incluant le transport le cas échéant) de matériels de la banque de matériel (sans modification des modalités de mise à disposition et notamment caution), pour les associations et organismes organisant des manifestations à but non lucratif à caractère humanitaire, sociale et solidaire, caritative, de santé et recherche médicale d'intérêt général,**

- De fixer le plafond de gratuité à 500 €, correspondant à la contribution intercommunale à la cause humanitaire, sociale et solidaire, caritative, de santé et recherche médicale d'intérêt général,
- D'imposer, pour bénéficier de la gratuité, un reversement de la totalité des bénéfices réalisés par les organisateurs à la cause humanitaire, sociale et solidaire, caritative, de santé et recherche médicale d'intérêt général, la gratuité étant obtenue après communication du bilan financier définitif de la manifestation et dans un délai maximum de 2 mois après la fin de ladite manifestation,
- D'exiger une demande préalable de gratuité, en lien avec la demande de mise à disposition de matériels,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.



4. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ENVIRONNEMENT, HABITAT, ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

095.2019 : Conseiller Climat Air Energie Partagé : création d'un service unifié et reconduction du poste.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5111-1-1 et R.5111-1,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la demande de la communauté de communes du pays de Wissembourg,

Considérant la proposition de convention de création et gestion d'un service unifié du service CCAEP fixant les droits et obligations des parties,

Vu la demande d'avis au comité technique,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage ad hoc Sauer-Pechelbronn-Pays de Wissembourg,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu la réunion de travail entre les deux communautés de communes en date du 28.11.2019 avec avis favorable à la création d'un service unifié et une répartition du temps de travail entre les 2 CC.

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- De valider la mise en place d'un service « CCAEP » (Conseiller Climat Air Energie Partagé) unifié temporaire (jusqu'en 2022) avec la communauté de communes du pays de Wissembourg, à hauteur de 60%-40% du temps de travail, soit 21h/semaine affecté à la CCSP, 14h/semaine à la CCPW, cette dernière assurant le portage du service et du poste affecté,
- D'autoriser le président à signer la convention de mise en place d'un service unifié « CCAEP », avec la communauté de communes du pays de Wissembourg, fixant notamment les conditions financières et modalités pratiques d'organisation du service, chaque établissement prenant en charge sa part de financement du service,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.



**096.2019 : Espace Info Energie : Reconduction du service Espace Info Energies Nord-
Alsace et renouvellement du partenariat de portage.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2011 en date du 11.07.2011 : « Poste et rémunération poste chargé de mission énergie - animateur espace info énergie Nord alsace (agent contractuel) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°090.2015 en date du 13.04.2015 : « Espace Info Energie partagé : réouverture du service et création de poste »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°084.2017 en date du 13.11.2017 : « Reconduction du service EIE (Espace Info Energie) Nord Alsace et renouvellement du partenariat de portage »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°040.2018 en date du 28.05.2018 : «Reconduction du service Espace Info Energies Nord-Alsace et renouvellement du partenariat de portage – Ajustement de la délibération 084.2017 du 13.11.2017»,

Considérant le service espace info énergie Nord Alsace et l'engagement de la communauté de communes depuis 2005,

Considérant les conventions de partenariat pour le fonctionnement du service EIE Nord Alsace,

Considérant la démarche « plan climat » porté de longue date par le Pays d'Alsace du Nord, en partenariat avec la CCSP, et les liens étroits avec le service EIE pour la population,

Considérant la démarche de transition engagée « Territoire à énergie positive 2037 »,

Considérant les rapports d'activités du service EIE,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **Réaffirmer l'attachement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au service Espace Info Energie Nord-Alsace,**
- **Poursuivre, dans la continuité, le portage du poste et du service au sein de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt, du Pays Rhénan et de la Basse Zorn, pour une durée au minimum correspondant à la durée de financement assurée par l'ADEME (01/01/2020 au 31/12/2020),**
- **Solliciter les communautés de communes partenaires concernées pour renouveler ce partenariat à travers la signature d'une convention précisant les modalités de gestion du service et la répartition financière,**
- **Proposer aux partenaires une réflexion sur le portage de ce service dans la durée, et la création d'un service unifié, permettant de stabiliser le service aux habitants et de fixer une politique publique prospective en matière d'habitat, et de définir les enjeux partagés à poursuivre,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

097.2019 : Fixation du montant de la redevance incitative du service « OM » pour 2020 et poursuite des programmes d'actions et d'animations.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°060.2017 en date du 09.10.2017 : «Service de collecte et traitement des ordures ménagères : fixation des nouveaux tarifs de redevance incitative applicable à compter du 01.01.2018 (particuliers – hors professionnels) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°097.2018 en date du 17.12. : «Service de collecte et traitement des ordures ménagères : validation du règlement de facturation et fixation des tarifs pour les activités professionnelles »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°101.2017 en date du 18.12.2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°097.2018 en date du 17.12.2018,

Vu les comptes du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,

Considérant le règlement du service de collecte et traitement des ordures ménagères,

Considérant le montant de la contribution annuelle de la communauté de communes au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin,

Considérant le rapport d'activité intermédiaire du service, faisant le point sur les efforts mis en œuvre par les usagers du service aux fins de maîtrise de la production de déchets, et les actions de sensibilisation menées par la communauté de communes et ses partenaires,

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts, permettant depuis la mise en œuvre de la redevance incitative, de stabiliser le coût du service,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De fixer le montant de la redevance du service de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2020 à hauteur du montant de l'exercice 2019, comme suit :**
 - **Pour les particuliers :**
 - **Part fixe d'abonnement au service foyer 1 pers : 89 €**
 - **Part fixe d'abonnement au service foyer 2 pers : 168 €**
 - **Part fixe d'abonnement au service foyer 3 pers : 226 €**
 - **Part fixe d'abonnement au service foyer 4 pers : 282 €**
 - **Part fixe d'abonnement au service foyer 5 pers : 340 €**
 - **Part variable par kg de déchets produits-collectés : 0,25 €/kg**
 - **Pour les administrations et services publics :**
 - **Part unique au kg produit-collecté : 0,63 €/kg**
 - **Pour les résidences secondaires, les gîtes et les chambres d'hôtes :**
 - **Part fixe d'abonnement au service : 89 €**
 - **Part variable par kg de déchets produits-collectés : 0,25 €/kg**
 - **Pour les professionnels pour les déchets dits assimilés, et dans la limite des tolérances fixées dans le règlement de collecte :**
 - **Part unique au kg produit-collecté : 0,63 €/kg**
- **De rappeler que le service « OM » intègre le fonctionnement des déchèteries et des points d'apports volontaires répartis sur le territoire, ainsi que la collecte des « recyclables » via les conteneurs bleus-jaunes,**
- **De poursuivre et renforcer les actions d'animation et opérations destinées à promouvoir la réduction de la production de déchets ménagers, à destination du grand public, des entreprises et associations, des communes membres (réunions d'information, promotion du compost, communes zéro déchets notamment),**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

5. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – MOBILITE - TIC

INFO.2019 : Présentation de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Elu référent : Jean-Claude BALL

Agent référent : Anne GLOCK

Un point d'information sur la loi d'orientation des mobilités sera fait en séance, notamment sur les dispositions concernant les collectivités et projets menés.

La présentation faite en séance est annexée au présent compte rendu.

6. FONCTIONNEMENT GENERAL – FINANCES – JURIDIQUE

098.2019 : Décision budgétaire modificative n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°011.2019 en date du 08.04.2019 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°012.2019 en date du 08.04.2019 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°013.2019 en date du 08.04.2019 : « Affectation des résultats de l'exercice 2018 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°014.2019 en date du 08.04.2019 : « Fiscalité intercommunale : impôts directs locaux : vote des taux et coefficients »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°015.2019 en date du 08.04.2019 : « Approbation du budget primitif 2019 de l'établissement : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°064.2019 en date du 23.09.2019 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu les arrêtés de virements de crédits

- Budget principal, n°1 du 19.06.2019, et n°2 du 28.11.2019, n°3 et 4 du 16.12.2019,
- Budget annexe « BATI » n°1 du 30.04.2019 et n°2 du 14.05.2019,
- Budget annexe « site économique nord de Woerth » n°1 du 19.07.2019,
- Budget annexe « service de collecte et de traitement des OM » n°1 du 08.11.2019,
- Budget annexe « bâtiments d'activités HES » n°1 du 15.11.2019,

Considérant la nécessité de modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessous, pour tenir compte :

- des amortissements de subventions (écritures d'ordres) et réimputations de recettes (subventions non amortissables vers subventions amortissables) sur les budgets

- annexes suivants : chaufferie « l'écorce » 00406, « îlot urbain centre de Woerth » 001413, « BATA » 00414, « BATI » 00415, « site économique nord de Woerth » 00416,*
- *rectifier l'imputation du remboursement de l'avance remboursable du budget principal par le budget annexe ZA sud de Woerth (00405),*
 - *corriger le tableau annexe n°2 au budget annexe (modification de compte),*
 - *des écritures en vue de la dissolution du budget annexe ZA touristique à Wingen,*
 - *des ajustements d'écritures amortissements de biens,*
 - *réimputation des avances OCM sur comptes de tiers*
 - *de la régularisation des écritures relatives à l'itinéraire cyclable Litschhof-Nothweiler,*
 - *de la régularisation de TVA sur le budget annexe BATI et îlot central Woerth, au titre des mécanismes de « livraison à soi-même » et de l'option à l'imposition à la TVA,*
 - *de la suppression de la recette de vente de terrains sur la ZA INTERCOMMUNALE Sormatt à Lembach,*

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le tableau des subventions et contributions – annexe n°1 au budget 2019 comme suit :**
 - Imputations au 2764 transférées au 4581029 et 4581030 (2X 13 415,64€),
 - Contribution SDEA au titre de la compétence GEMAPI : 2018 : 127 053 €
 - Contribution SDEA au titre de la compétence GEMAPI : 2019 : 127 000 €
Soit art 65548 : 331 031 € (+ 99 031€), constaté par virement de crédit n°3
- **De modifier le tableau des écritures internes entre budgets – annexe n°2 au budget 2019 comme suit :**
 - Tableau n°7 za BP Hegeney, avance du budget principal : titre au budget annexe à imputer au 168751 et non au 1687,
 - Tableau n°7 : remboursement complet de l'avance du budget principal au budget annexe ZA Wingen : + 56 867,56 € soit 235 635 € aux comptes 168751 budget annexe et 276351 budget principal,
 - Tableau n°7 za Sormatt Lembach : annulation du remboursement de l'avance au budget principal, de 42 775,00€.
- **De modifier le budget 2019 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL (00400)

**Objet : Solde du budget annexe ZA Wingen au budget principal.
Réimputation des prévisions d'avances OCM du compte 2764 aux comptes 4581029 et 4581030.
Régularisations d'imputations sur l'opération IC (itinéraires cyclables) Litschhof-Nothweiler.
Suppression de la recette de vente de terrain – transfert au stock de terrains aménagés.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Reprise déficit BA ZA Wingen (déficit réel 53 142,35 €)	+	6748	56867,56€, soit 160780,25€				
Equilibre	-	023	56867,56€ soit 3368123,44€				
Total dépenses SF			Inchangé 9 776 132,44 €	Total recettes SF			Inchangé 9 776 132,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Réimputation	-	2764	26831,28€ soit 0,00€	Remboursement avance au BA ZA Wingen en SI	+	276351	14092,56€ soit 507311,96€
Réimputation	+	4581029	13415,64€ soit 13415,64€	Equilibre	-	021	56867,56 € soit 3368123,44€
Réimputation	+	4581030	13415,64€ soit 13415,64€				
	+	2315	29650,80€ soit 221650,80€		+	2315	51115,80€ soit 51115,80€
	+	4581027	21465,00€ soit 21465,00€		+	4582027	7119,94€ soit 7119,80€
	+	1313	1788,75€ soit 1788,75€				
	+	13141	5331,19€ soit 5331,19€				
	-	2313	42775,00€ soit 442225,00€				
Total dépenses SI			5 612 134,64 €	Total recettes SI			5 612 134,64 €

BUDGET ANNEXE CADT Fleckenstein (00402)

Objet : Ajustement des amortissements de biens.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
	+	042/6811	3904,37€ soit 10242,43€				
	-	023	3904,37€ soit 87146,90€				
Total dépenses SF		Inchangé 125 704,16 €		Total recettes SF		Inchangé 125 704,16 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
					-	040/28138	422,34€ soit 0,00€
					-	040/281531	1388,00€ soit 0,00€
					-	040/28181	904,00€ soit 3526,28€
					-	040/28188	23,44€ soit 0,00€
					+	04028148	6642,15€ soit 6642,15€
					-	021	3904,37€ soit 87146,90€
Total dépenses SI		Inchangé 105 444,28 €		Total recettes SI		Inchangé 105 444,28 €	

BUDGET ANNEXE CCSP ZAC SUD WOERTH (00405)							
Objet : Correction d'imputation							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Total dépenses SF			Inchangé 1 547 899,78 €	Total recettes SF			Inchangé 1 547 899,78 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Réimputation autre compte	-	276351	246583,18€, soit 246583,18€				
Réimputation autre compte	+	168751	246583,18€, soit 246583,18€				
Total dépenses SI			Inchangé 1 646 249,78 €	Total recettes SI			Inchangé 1 646 249,78 €

BUDGET ANNEXE CCSP CHAUFFAGE DURRENBACH « L'ECORCE » (00406)

Objet : Ajustement des amortissements des subventions.

Ajustement des amortissements de biens.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Ajustement amortissement des subventions	+	022	0,09€ soit 1000,09€	Ajustement amortissement des subventions	+	042/777	0,09€ soit 113030,33€
Ajustement amortissements des biens	+	042/6811	49,11€ soit 45683,11€				
Equilibre	-	023	49,11€ soit 130298,25€				
Total dépenses SF			212 013,24 €	Total recettes SF			212 013,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Ajustement amortissement des subventions	+	040/13912	0,04€ soit 43275,08€				
Ajustement amortissement des subventions	+	040/13913	0,05€ soit 12751,98€				
Ajustement amortissement des subventions	-	2138	0,09€ soit 25797,37€				
				Ajustement amortissements des biens	-	040/28138	-30€ soit 45604€
				Ajustement amortissements des biens	+	040/28157	+79,11€ soit 79,11€
				Equilibre	-	021	49,11€ soit 130298,25€
Total dépenses SI			257 416,08 €	Total recettes SI			257 416,08 €

BUDGET ANNEXE CCSP ILOT URBAIN CENTRE WOERTH (00413)

Objet : Ajustement des amortissements des subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+ -	compte	Montant	Précisions	+ -	compte	Montant
Ajustement amortissement des subventions	-	021	2,06€ soit 53190,63€	Ajustement amortissement des subventions	-	042/777	2,06€ soit 126380,86€
TVA et LASM	+	6718	220445,00€ soit 220445,00€	TVA et LASM	+	042/7788	220445,00€ soit 220445,00€
Total dépenses SF			1 324 918,24 €	Total recettes SF			1 324 918,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+ -	Compte	Montant	Précisions	+ -	compte	Montant
Ajustement amortissement des subventions	-	040/13911	6002,06€ soit 6492,26€	Ajustement amortissement des subventions	-	021	2,06€ soit 53190,63€
Ajustement amortissement des subventions	+	040/13913	6000,00€ soit 117700€				
TVA et LASM	+	040/2138	220445,00€ soit 220445,00€				
	-	2138	220445,00€ soit 33755,00€				
Total dépenses SI			2 988 056,05 €	Total recettes SI			2 988 056,05 €

BUDGET ANNEXE CCSP PB BAT ACTIVITES ESCHBACH (00414)

Objet : Régularisation via ré-imputation subventions non amortissable vers subventions amortissables et amortissement supplémentaire suite régularisation.

Ajustement des amortissements des subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+/-	compte	Montant	Précisions	+/-	compte	Montant
Amortissement supplémentaire	+	023	21950,00€ soit 270277,41€	Amortissement supplémentaire	+	042/777	21950,00€ soit 111062,30€
Total dépenses SF			385 941,70 €	Total recettes SF			385 941,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+/-	compte	Montant	Précisions	+/-	compte	Montant
Amortissement supplémentaire	+	040/13912	21950,00€ soit 38412,50€	Amortissement supplémentaire	+	021	21950,00€ soit 270277,41€
Réimputation	+	1322	54875,00€ soit 54875,00€	Réimputation	+	1312	54875,00€ soit 54875,00€
Total dépenses SI			391 425,02 €	Total recettes SI			391 425,02 €

BUDGET ANNEXE CCSP PB BAT INNOVANT PREUSCHDORF (00415)

**Objet : Réimputation de subventions perçues (non amortissable – amortissable)
Ajustement des amortissements de biens.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+/-	compte	Montant	Précisions	+/-	compte	Montant
Ajustement amortissements des biens	+	042/6811	1,04€ soit 36064,01€				
Equilibre	-	023	1,04€ soit 35485,38€				
TVA et LASM	+	6718	29166,00€ soit 29166,00 €	TVA et LASM	+	042/7788	29166,00€ soit 29166,00 €
Total dépenses SF			151 897,15 €	Total recettes SF			151 897,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+/-	compte	Montant	Précisions	+/-	compte	Montant
Réimputation	+	1322	8452,50€ soit 8452,50€	Réimputation	+	1312	8452,50€ soit 8452,50€
Réimputation	+	1323	81014,13€ soit 81014,13€	Réimputation	+	1313	81014,13€ soit 81014,13€
Réimputation	+	1327	11989,13€ soit 11989,13€	Réimputation	+	1317	11989,13€ soit 11989,13€
				Ajustement amortissements des biens	+	040/28138	1,04€ soit 36064,01€
				Equilibre	-	021	1,04€ soit 35485,38€
TVA et LASM	+	040/2138	29166,00€ soit 29166,00 €	TVA et LASM	-	2138	10614,00€ soit 0,00€
				TVA et LASM	+	1641	39780,00€ soit 39780,00€
Total dépenses SI			403 659,89 €	Total recettes SI			403 659,89 €

BUDGET ANNEXE CCSP SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH (00416)

**Objet : Régularisation via ré-imputation subventions non amortissable vers subventions amortissables et amortissement supplémentaire suite régularisation.
Ajustement des amortissements de biens.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Ajustement et amortissement supplémentaire	+	023	1173,60€ soit 30889,64€	Ajustement et amortissement supplémentaire	+	042/777	1173,60€ soit 140218,40€
Ajustement amortissements des biens	+	042/6811	933,83€ soit 16425,59€				
Equilibre	-	023	933,83€ soit 29955,81€				
Total dépenses SF			220 530,67 €	Total recettes SF			220 530,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	Compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Ajustement amortissement des subventions	+	040/13911	283,50€ soit 3686,00€	Ajustement et amortissement supplémentaire	+	021	1173,60€ soit 30889,64€
Amortissement supplémentaire	+	040/13912	890,10€ soit 136532,40€				
Réimputation	+	1322	265284,60€ soit 265284,60€	Réimputation	+	1312	265284,60€ soit 265284,60€
				Ajustement amortissements des biens	+	040/28138	933,83€ soit 16425,59€
				Equilibre	-	021	933,83€ soit 29955,81€
Total dépenses SI			1 427 098,95 €	Total recettes SI			1 427 098,95 €

BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH (00417)

Objet : Suppression de la recette de vente de terrain – transfert au stock de terrains aménagés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
					-	7015	42775,00€ soit 0,00€
					+	042/7133	42775,00€ soit 46000,00€
Total dépenses SF			Inchangé 46 000,00 €	Total recettes SF			Inchangé 46 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
	+	040/3351	42775,00€ soit 46000,00€				
	-	168751	42775,00€ soit 0,00€				
Total dépenses SI			Inchangé 46 000,00 €	Total recettes SI			Inchangé 46 000,00 €

BUDGET ANNEXE ZA WINGEN (00419)

Objet : Ecritures préalables au solde du budget annexe – en vue d’une clôture en 2020 (dans l’attente du remboursement de crédit de TVA restant ouvert pour 6 789 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+ -	compte	Montant	Précisions	+ -	compte	Montant
Solde stock	-	042/71355	5635,00€ soit 34732,56€		-	042/7133	56867,56€ soit 0,00€
Solde stock	+	042/7133	5635,00€ soit 5635,00€	Reprise du déficit de fonctionnement au budget principal – au compte 6748	+	774	56867,56€ soit 56867,56€
Total dépenses SF			56 867,56 €	Total recettes SF			56 867,56 €

SECTION D’INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+ -	compte	Montant	Précisions	+ -	compte	Montant
Remboursement avance du budget principal en SI	+	168751	56867,56€ soit 235635,00€		+	040/3351	5635,00€ soit 5635,00€
	-	040/3351	56867,56€ soit 0,00€		-	040/3555	5635,00€ soit 34732,56€
Total dépenses SI			235 635,00 €	Total recettes SI			235 635,00 €

- **D’autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l’exécution de la présente délibération.**

7. FONCTIONNEMENT GENERAL – ELUS-GRH

099.2019 : Création d'un poste de technicien principal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant les besoins de service de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De créer un poste permanent à temps complet de technicien principal de 2ème classe, catégorie hiérarchique B, à raison de 35 heures par semaine (durée hebdomadaire de travail).**
- **De demander au président d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et d'effectuer toutes les démarches préalables nécessaires pour pourvoir ce poste,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

8. POINT SUPPLEMENTAIRE AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

100.2019 : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 et fixation des crédits correspondants ouverts, autorisation de versement des soldes de subventions 2019 et des acomptes 2020 avant le vote du budget 2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Vu le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2019,

Considérant que le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2020 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, ne garantissant pas la continuité de fonctionnement des services,

Considérant que le président est en droit de mettre en recouvrement les recettes à percevoir avant le vote du budget,

Considérant que le président est en droit d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement et d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions 2019 et les acomptes de subventions 2020, avant le vote du budget comprenant en annexe un tableau récapitulatif des subventions octroyées,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits disponibles et pour un montant fixé représentant 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, au titre du budget principal et des budgets annexes, à savoir :**

Document budgétaire	N° budget	Chapitres	Articles	Montants
Budget principal (montants TTC sur ce budget)	00400	Chapitre 20	2051	4 680,00 €
		Chapitre 21	2111	3 660,00 €
			2135	8 000,00 €
			2138	8 000,00 €
			2181	7 750,00 €
			2183	1 875,00 €
			2188	5 000,00 €
		Chapitre 23	2313	50 000,00 €
			2314	368 750,00 €
			2315	25 000,00 €
Budgets annexes (montants HT)				
CCSP ZA ESCHBACH	00401	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP CADT FLECKENTSTEIN	00402	Chapitre 20		8 000,00 €
		Chapitre 21	2181	
		Chapitre 23		
CCSP BATIMENTS D'ACTIVITES (HOTEL D'ENTREPRISES)	00403	Chapitre 20		8 000,00 €
		Chapitre 21	2138	
		Chapitre 23	--	
CCSP ZAC THERMALE MORSBRONN	00404	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZAC SUD WOERTH	00405	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP CHAUFFAGE DURRENBACH « L'ECORCE »	00406	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP ZAC WILLENBACH	00407	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP PRODUCTION ENERGIE HELION	00409	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP SERVICE ORDURES MENAGERES	00411	Chapitre 20		--
		Chapitre 21		
		Chapitre 23	--	
CCSP ZAC POLE BOIS HEGENEY	00412	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ILOT URBAIN CENTRE WOERTH	00413	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	
		Chapitre 23	--	
CCSP PB BAT ACTIVITES ESCHBACH	00414	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21		
		Chapitre 23	--	
CCSP PB BAT INNOVANT PREUSCHDORF	00415	Chapitre 20		
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH	00416	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	

		Chapitre 23	2313	30 000,00 €
CCSP ZA SORMATT LEMBACH	00417	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZAC TORMATT WOERTH	00418	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZA TOURISTIQUE WINGEN	00419	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		

- **D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions et contributions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions au titre de l'exercice 2018 et les acomptes de subventions au titre de l'exercice 2019, avant le vote du budget 2019 et dans la limite des crédits prévus en N-1 (2018), au titre du budget principal,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**



9. DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Aucun point n'a été soulevé en séance.

Informations.

- **Pour les maires absents à la réunion de jumelage CCSP-VGDF – vous êtes invités à signer la charte de jumelage en fin de séance (voir avec Till).**
- **Délibérations d'approbation du rapport de la CLECT : à communiquer à la CCSP (Fabrice).**
- **Présent distribué à chaque élu intercommunal en fin de réunion.**
- **Décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (et par les vice-présidents dans le cadre de leurs délégations) :**

Marchés publics :

Depuis le 1er janvier 2019 : 20 marchés notifiés.

Depuis le 23.09.2019 (dernier conseil communautaire) : 1 marché notifié.

- « Installation de ballons tampon eau chaude à l'hôtel d'entreprises » : 1 marché de travaux – élu référent : M. Isel
- Un marché suspendu – MOE site économique nord de Woerth.

Assurances :

Assurance flotte de véhicule : 2 dépannages sur pannes sur 2 véhicules (zoé et dacia).

Assurance dommages aux biens : RAS

Assurance statutaire : 2 dossiers - arrêts de travail.

Assurances DO ou décennales : RAS

Autres (virements de crédits, emprunts ou lignes de trésorerie,...) :

Virements de crédits :

- Budget principal, n°1 du 19.06.2019, et n°2 du 28.11.2019, n°3 et 4 du 16.12.2019,

- Budget annexe « BATI » n°1 du 30.04.2019 et n°2 du 14.05.2019,
- Budget annexe « site économique nord de Woerth » n°1 du 19.07.2019,
- Budget annexe « service de collecte et de traitement des OM » n°1 du 08.11.2019,
- Budget annexe « bâtiments d'activités HES » n°1 du 15.11.2019,

Emprunts et lignes de trésorerie : RAS depuis le dernier conseil.

• **Planning des prochaines réunions :**

Un à 2 conseils communautaires courant février (prévisionnel 3 et 17 février – restant à confirmer) – derniers conseils de la mandature.

06.02.2020 : 1^{ère} session transfrontalière des deux conseils communautaires CCSP-VGDF à Froeschwiller à 17h00, suivi d'un Stammtisch (ensemble des conseillers communautaires et maires des deux territoires).


Documents annexes :

- Présentation point d'avancement du concept de « cité des énergies »,
- Présentation point d'information loi d'orientation des mobilités.



Le président clos la séance du conseil communautaire à 23h00,

Durrenbach, le 17.12.2019

Le secrétaire de séance
M. Charles SCHLOSSER




Le président
M. Jean-Marie HAAS

Par ailleurs, si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Le président
Jean Marie HAAS



ANNEXE INFO.2019 : Point d'avancement du volet « concept de cité des énergies » du CTE (Contrat de Transition Ecologique) : présentation diffusée en séance.

Insertion présentation

ANNEXE INFO.2019 : Présentation de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Insertion présentation



Cité des énergies Présentation du 16.12.2019

- Le concept « Cité des énergies », rappels :
vitrine de la transition énergétique -
Implantation sur le site historique - Focus sur
le temps 01
- Actions engagées et rapport d'avancement
- Perspectives 2020



Un projet qui puise dans la singularité du territoire

Une histoire : celle du patrimoine industriel & énergétique
unique de Pechelbronn et du territoire

Une urgence : pour la collection, le musée, l'association, le
patrimoine

Une volonté politique : celle de faire du tourisme l'axe de
développement du territoire

Une opportunité : celle de renouveler le musée du pétrole,
d'élargir sa thématique et de la confronter aux enjeux actuels liés
à la recherche, à la production et à la consommation d'énergie,
ceci au service de l'ambition **DESTINATION TEPOS**



Des ambitions

L'ambition de ce concept :



Un concept évolutif

CONCEPT DE LA CITÉ DES ÉNERGIES

ACCOMPAGNER UNE MUTATION MAJEURE : DU MUSÉE FRANÇAIS DU PÉTROLE À UNE « CITÉ DES ÉNERGIES »



Objectifs de dynamique territoriale au service de la transition énergétique

Impulser une **dynamique territoriale**, du point de vue économique, touristique, culturel, sociétal autour de la question de l'énergie et du patrimoine énergétique et générer des **retombées en termes** :

- De renforcement de l'identité et d'attractivité du territoire
- De développement du tourisme industriel
- d'emplois, de participation des acteurs (entreprises, familles...)
- de transition énergétique

=> **Concept retenu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour un contrat de transition écologique avec la CCSP**



Une vision pour le territoire

- **Le carreau Clemenceau, un lieu multifonctionnel tourné vers les énergies et la transition énergétique :**

- Des espaces d'échanges, de conférences
- Des salles d'expositions et d'animations
- Un espace multiculturel, tourné vers les jeunes et les familles
- Des services et prestations de loisirs et touristiques
- Un espace d'information et de formation

=> **Il s'agit d'une vision pour le territoire et non d'un projet à construire dès 2019**



Phasage dans le temps : une vision pour le territoire

	TEMPS 1 : SAUVEGARDER LES COLLECTIONS / INVESTIR LE CARREAU CLEMENCEAU	TEMPS 2 : PÉRENNISER LE CAPITAL DU MUSÉE DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES	TEMPS 3 : AJOUTER UNE DIMENSION INTERPRÉTATIVE AUTOUR DES ÉNERGIES	TEMPS 4 : UNE CITÉ DES ÉNERGIES ACCOMPLIE
	<i>Révéler au public les collections</i>	<i>Consolider les missions du musée</i>	<i>Développer l'expérience visiteur</i>	<i>Un pôle où convergent les innovations</i>
Objectifs	Sécuriser les collections Actualiser la présentation actuelle Offrir un regard patrimonial et artistique sur le site	Mettre en sécurité et valoriser la collection en la communiquant	Proposer des activités autour du musée et de la question des énergies	Développer de nouveaux partenariats pour multiplier les échanges et favoriser la recherche et le développement
	CONSERVER / ENRICHIR: +++ DIFFUSER: +	CONSERVER / ENRICHIR: +++ DIFFUSER: ++	CONSERVER / ENRICHIR: +++ DIFFUSER: ++	CONSERVER / RESTAURER: +++ DIFFUSER: +++ EXPÉRIMENTER: +++ FAIRE CONVERGER: +++ CONNECTER: +++
Type de public	Public amateur de patrimoine industriel, curieux d'événementiels	Public de musées de culture scientifique	Amateurs de centres de culture scientifique	Grand public (tourisme, loisirs, culture)
Rayonnement	10 000 visiteurs / an	25 à 30 000 visiteurs / an	50 à 60 000 visiteurs / an	80 à 100 000 visiteurs / an

© AG Studio Programme, 2018

Sauer-Pechelbrom
communauté de communes

Le site d'implantation : le carreau Clemenceau

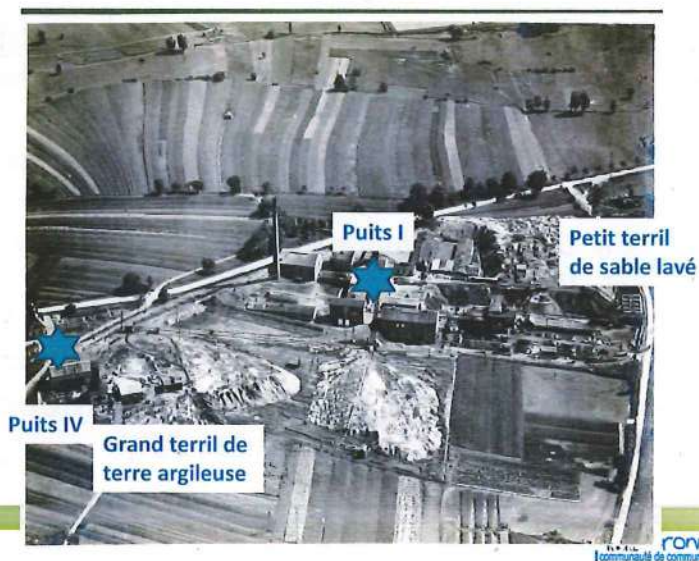
Puits I, foncé en 1917 par
la DEA

Nom d'origine
Noellenberg puis
Clemenceau en 1918

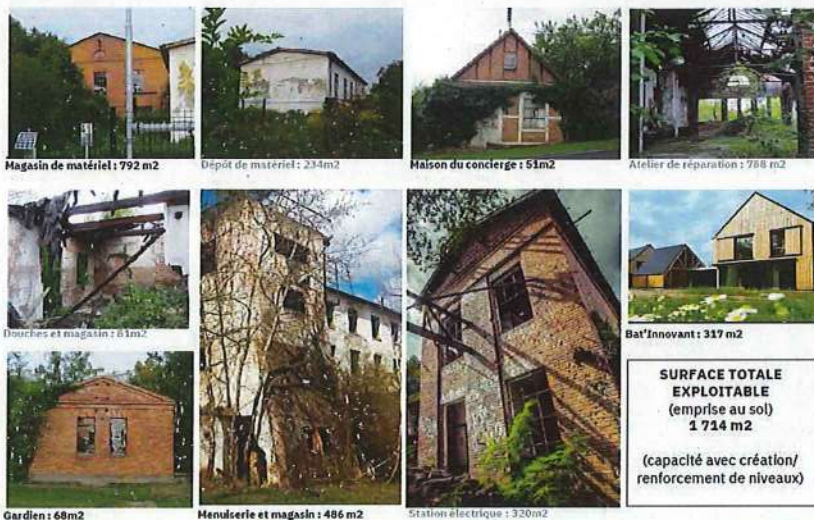
Profondeur galeries
120 à 200 m

Développement d'un
réseau total de 450 km de
galeries sur 1350 ha

3 autres sièges de mines
ont fonctionné à partir de
1918



Le carreau Clemenceau aujourd'hui



**SURFACE TOTALE
EXPLOITABLE
(emprise au sol)
1 714 m²**

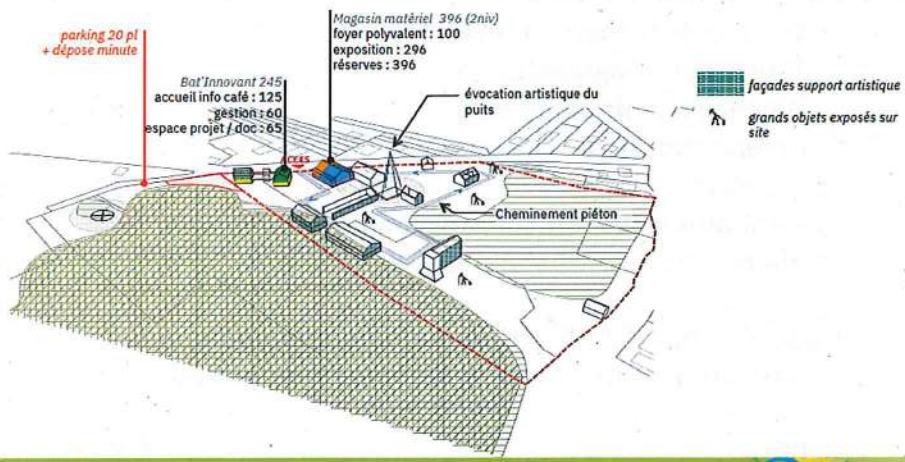
(capacité avec création/
renforcement de niveaux)

© AG Studio Programme, 2018



Focus sur le temps 01


- OFFRIR UNE NOUVELLE DIMENSION AU MUSÉE DU PÉTROLE SUR LE SITE DU CARREAU EN FRICHE
- OUVRIR ET RENDRE VISIBLE LE SITE AU PUBLIC
- RÉVÉLER L'HISTOIRE DU SITE



© AG Studio Programme, 2018




UNE OCCUPATION DU TERRAIN, INSTALLATIONS TEMPORAIRES/ UNE VISIBILITÉ S'ANCRANT DANS LA PERMANENCE
Des scénographies simples et faciles à mettre en œuvre



Une déambulation / signalétique sobre, de l'exposition dans la bâti

Organisations de conférences

Inviter à regarder autrement les bâtiments et le site



© AG Studio Programme, 2018

Sauer-Pechelbronn
communauté de communes

Des coûts d'investissement/fonctionnement à maîtriser

Investissement : 3,5 M € HT :

- ⇒ Travaux de réhabilitation du hall
- ⇒ Travaux muséographiques
- ⇒ Aménagements extérieurs
- ⇒ Aménagement de réserves

Sans oublier :

- ⇒ Elaboration des contenus muséographiques
- ⇒ Poursuite du chantier des collections

Budget 'optimal' de fonctionnement : 425 000€

Création d'emplois directs : 4 ETP supplémentaires

Prérequis portés par la CCSP : rapport d'avancement

- Recherche de partenaires. Ex : HEAR en 2020
- Acquisition foncière, aménagement paysager
- Lancement du chantier des collections
- Animation et communication autour du concept

➤ 350 000€ investis par la CCSP sur 2019-2020



Sauer-Pechelbronn
communauté de communes

Des soutiens institutionnels et techniques



www.bas-rhin.fr



Dans ce contexte, je vous informe que le Département du Bas-Rhin soutient la candidature déposée par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn pour son projet « Cité des énergies » autour du patrimoine lié à l'exploitation du pétrole dans cette région transfrontalière.

Entier soutien du Département aux candidatures



Autorisation de démarrage de la Région + lancement de l'inventaire du patrimoine du site Clemenceau



Avis (plus que) favorable du comité de programmation



Motion favorable du conseil municipal Preuschoorf

Sauer-Pechelbronn
communauté de communes

Des partenaires techniques et culturels qui favorisent le réseautage



Accueil d'élus et de bénévoles de la M2A et de Wittelsheim



Partenariat artistique en construction



Différents leviers pour construire des partenariats financiers

Cadre juridique du mécénat

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Récapitulatif des versements

N° de l'organisme
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Objet :

Cocher la case correspondante (X) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ... publié au Journal Officiel de ... ou reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ...

Fondation reconnue ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ... L. 710-12 et L. 710-13 de la loi de décentralisation

Fondation d'entreprise

Ouvre sa signature électronique

Consultation « Recherche de partenaires et campagne de communication »



Candidature à l'appel à projet « Réinventer le patrimoine »



Ensemble, sauvons notre patrimoine !

Candidature à la 3^{ème} édition de la mission Bern



Des contacts avec les entreprises

Déplacement au siège Schlumberger



Schlumberger

esg
és géothermie

STAPEM
OFFSHORE
Sustainable services

VERMILION
ENERGY

Sauer-Pechelbronn
communauté de communes

Une acquisition foncière en finalisation et le début des travaux de sécurisation



Acquisition des parcelles
Schwartz et Stoetzel



Ouverture de points de
vue, débroussaillage



Pose d'une clôture

Sauer-Pechelbronn
communauté de communes

L'inventaire des collections : un chantier entamé par Audrey Vonarb



Des animations à destination des habitants, des familles



Visites guidées du
carreau Clemenceau



Concert de l'école de
musique intercommunale



Résidence Regards d'artistes

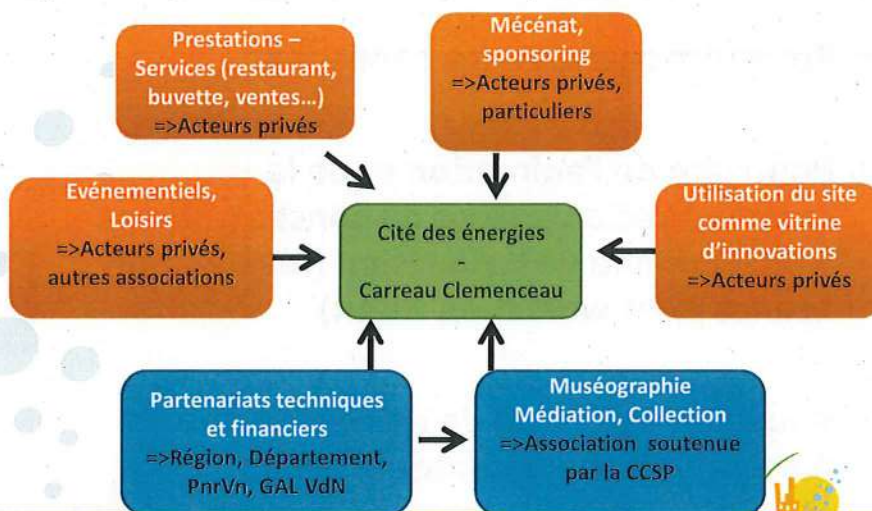


Constat / Etat des lieux

- Des partenariats culturels, techniques qui se développent
- Des partenariats financiers et institutionnels qui se créent et se précisent (Copil 23.01.2020)
- Etat de maturation du projet : nécessité de bien l'orienter pour réduire le reste à charge pour la CCSP => c'est aussi une opportunité qui fait sens



La complémentarité entre acteurs publics et privés pour atteindre l'équilibre financier



Perspectives 2020 : une 1^{ère} étape pour sauvegarder la collection

- Premiers travaux de confortement de la « centrale » pour envisager l'accueil de la collection et de l'exposition
- Lancement d'une MOE et les premiers aménagements paysagers du site
- Lancement des études préalables pour l'aménagement du bâtiment

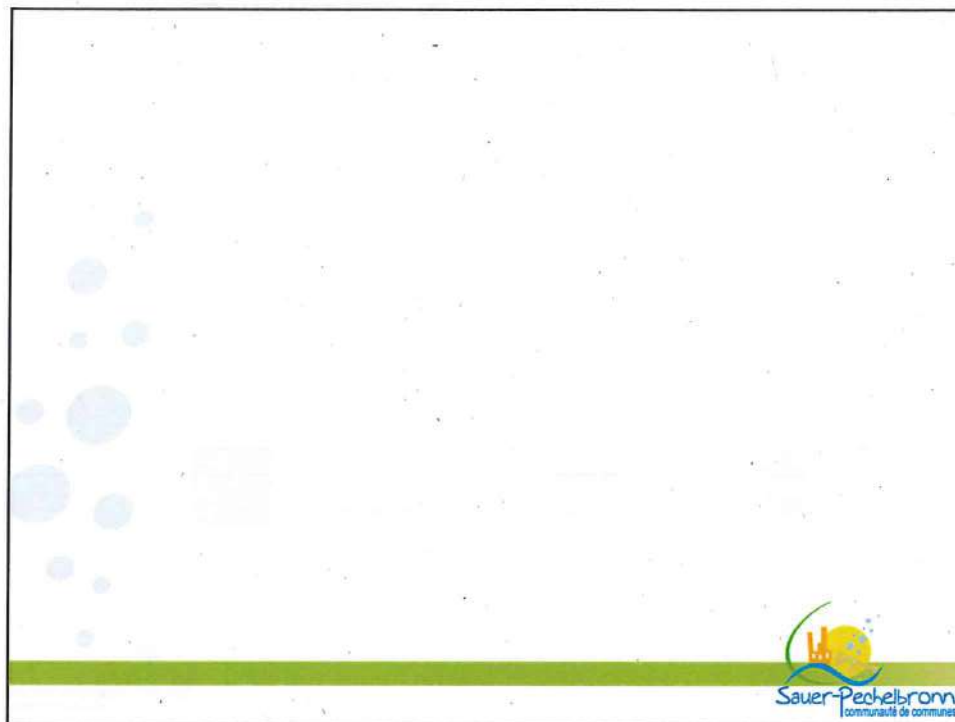


Perspectives 2020

- Poursuite chantier des collections
- Poursuite de l'animation et de la communication autour du concept. Temps fort : semaine de l'ascension (réactivation licence IV et workshop HEAR)
- Poursuite de travail de recherche de partenaires et d'opérateurs privés







Rapport d'avancement

Des partenariats culturels et d'animations :

- **Workshop de la Haute Ecole des Arts du Rhin : en mars et restitution en mai**
- **Réactivation de la licence IV : semaine de l'Ascension**



Rapport d'avancement

De l'animation qui a permis une redécouverte du site :

- Visites guidées du terriil
- Concert de musique de l'ECMU : 03.07.2019
- Résidence « Regards d'artistes »



Rapport d'avancement

Le soutien des collectivités :

- Délibération favorable du conseil municipal de Preuschkorf
- Sous réserve : délibération favorable du conseil municipal de Merkwiller-P.
- Courrier de soutien du Département à candidature à « réinventer le patrimoine »



Rapport d'avancement

Du réseautage autour du projet :

- Rencontre avec la CCI
- Rencontre avec l'ADIRA
- Rencontres techniques avec la Région Grand Est et le Département
- Accueil du réseau Air Climat Energie
- Echange avec représentant Industrie Magnifique



Rapport d'avancement

Recherche de partenaires financiers :

- Sécurisation du cadre juridique : avis favorable de la DGFIP suite à rescrit mécénat
- Déplacement au siège de l'entreprise Schlumberger : 29.10.2019
- Déplacement au siège de l'entreprise Stapem Offshore : 20.12.2019
- Accueil d'ES Géothermie : 09.01.2020



Les formes de participation du secteur privé ou associatif

- Sur le volet muséographique** : apports en termes de contenus, de collections, de matériel divers?
- Sur le volet animation** : participation à de l'événementiel ?
- Sur le développement du concept** : portage de certaines fonctions (restauration, vente de produits locaux, artisanat local...)?
- Valorisation des innovations** : en matière d'économie d'énergie,...?
- Sur le volet financier** : mécénat d'entreprises et/ou sponsoring, tant sur le volet investissement que fonctionnement ?

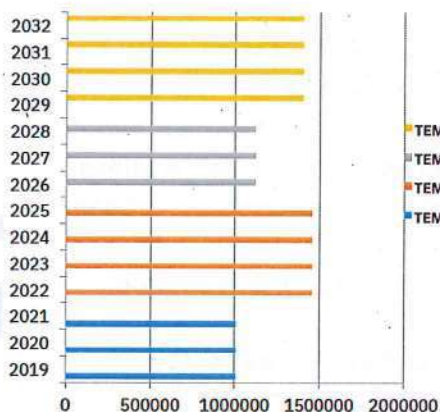


Un concept évolutif

- **Dans ses ambitions**
 - **Dans ses missions et fonctions développées** : parcours d'exposition > animations > espace de diffusion multiculturel > services (boutique, restaurant...) > espaces de formation, de recherche... Occupation progressive du carreau.
 - **Dans les partenariats noués**
 - **Dans le temps** : temps 01 (Nouveau Musée du Pétrole et des Energies) jusqu'au temps 04 (Cité des Energies aboutie). Chaque temps pouvant fonctionner indépendamment.
- Echelle de temps : 4 ans pour mettre en œuvre le temps 01 ?



Chiffrage et phasage



MONTANT TOTAL 17 286 071 € HT TRAVAUX

PHASAGE DU CHIFFRAGE

PAR EXERCICE BUDGÉTAIRE ANNUEL

- SOIT 1 003 512 €/AN (2019-2021) T1
- SOIT 1 451 322 €/AN (2022-2025) T2
- SOIT 1 118 581 €/AN (2025-2028) T3
- SOIT 1 399 126 €/AN (2029-2032) T4

TOTAL DES FRAIS ANNEXES

(HONORAIRES MOE, AMO, OPC, BE, BC, SPS, SSI, DOMMAGE-OUVRAGE, ALÉAS TRAVAUX) :

5 110 273 € - A répartir sur l'ensemble des phases soit sur 14 ans: soit 365 020€ HT/ an

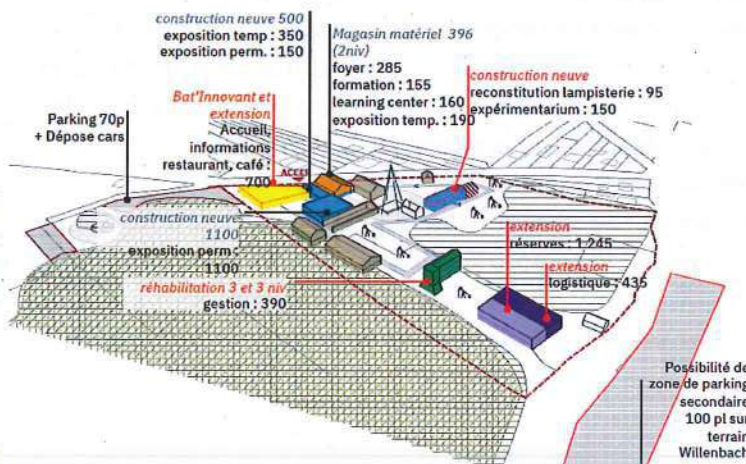
MONTANT TOTAL 22 396 344 € HT TRAVAUX, FRAIS ANNEXES COMPRIS

© AG Studio Programme, 2018



Implantation des fonctions, temps 04

- AUGMENTER L'EXPÉRIENCE DU PUBLIC
- OUVRIR DES ESPACES DE DIFFUSION AUX PARTENAIRES
- ACHEVER LA RÉHABILITATION DU SITE



© AG Studio Programme, 2018



Loi mobilité (LOM)

Quelles incidences pour nos collectivités ?

(adoptée par l'Assemblée nationale le 18 novembre 2019)

Un changement de vocabulaire

On ne parle plus de transport mais de mobilité

Mobilité = fait de se déplacer

Elle intègre tous les moyens de déplacements :

- Mobilité active (et plus douce) : ensemble de modes de déplacements où la force humaine est nécessaire (VAE, vélo, ...)
- Mobilité non active : tous les autres moyens dont les engins de déplacement personnels (trottinette électrique, gyropode, ...)

Rappel : sur notre territoire, 2^e poste le plus consommateur d'énergie



Les points essentiels d'attention

Développement de solutions innovantes

- Véhicules autonomes dès 2022
- Expérimentations de solutions nouvelles de mobilité dans les territoires ruraux
- Covoiturage
- La possibilité de repasser de 80 à 90 km/h



Les points essentiels d'attention

Réussir la transition écologique des mobilités

- Plan vélo pour tripler la part modale du vélo d'ici 2024
 - Aides, appels à projets, ...
 - Généralisation du savoir-rouler à l'école avant la 6è
 - obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines
 - interdiction de stationnement cinq mètres en amont des passages piétons pour une meilleure visibilité
- Point de recharge pour véhicules électriques obligatoire dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés
- création du forfait mobilité durable : jusqu'à 400€/an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo.



Les points essentiels d'attention

Mise en place d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

- Soit la commune
- Soit la communauté de communes
- Soit la région

Décision à prendre avant automne 2020

Si refus localement, la région devient AOM.

6 domaines d'action : En attente du décret d'application

- le transport régulier,
- le transport à la demande,
- le transport scolaire,
- les mobilités actives,
- les mobilités partagées,
- La mobilité solidaire.

Quid du transport périscolaire ?

Quid du transport scolaire ?

Des rencontres avec la Région
Grand Est seront à organiser.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/12/2019

Début de l'émargement à 19:04:56 le 16.12.2019

Liste des présents

Présents : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Damien , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane ,

Ont donné procuration : DUTEY Sylvie (à WEISS Damien) , SIGRIST Benoit (à FUCHS Alain) ,

Absents/Excusés : HASENFRATZ Rachel , KLIPFEL Jean-Louis , SUSS Charles ,

Début des votes à 19:36:25 le 16.12.2019

Test des boitiers

Début du vote à 19:36:25, fin du vote à 19:36:46

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 29 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 3 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention : CABIROL Mireille , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Non votants :

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 18.11.2019.

Début du vote à 19:37:33, fin du vote à 19:38:00

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTE Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : CABIROL Mireille

Abstention :

Non votants :

084.2019 : Partenariat avec le SDEA : modalités de gestion de la compétence générale « EAU » pour les biens rattachés (Grand cycle de l'eau : assainissement, eau potable, GEMAPI) et objectif partagé de développement d'un site administratif et technique mutualisé.

Début du vote à 19:45:54, fin du vote à 19:46:03

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 30 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 2 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTE Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention : CABIROL Mireille , GARDON Karine , DUDT Lysianne

Non votants :

085.2019 : Reconduction du service unifié SIG avec la communauté de communes du pays de Wissembourg.

Début du vote à 19:53:31, fin du vote à 19:53:46

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : GARDON Karine

Abstention :

Non votants :

086.2019 : Développement touristique : dissolution de l'OTI Sauer-Pechelbronn et conventionnement 2020-2022 avec l'OT intercommunautaire "Alsace verte"

Début du vote à 20:07:22, fin du vote à 20:07:37

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 3 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : ATZENHOFFER Alphonse

Abstention : CABIROL Mireille , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis

Non votants :

087.2019 : Approbation du protocole et contrat de territoire d'industrie Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg – Nord Alsace.

Début du vote à 20:11:07, fin du vote à 20:11:36

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : GARDON Karine

Abstention :

Non votants :

088.2019 : Animation associative, culturelle et sportive locale : Cofinancement de l'achat d'une scène mobile et intégration dans la banque de matériels.

Début du vote à 20:24:16, fin du vote à 20:24:27

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2

- Total votants : 32
- Ont obtenu :
- Pour : 24 voix
- Contre : 4 voix
- Abstention : 4 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, WEISS Damien, DUTEY Sylvie (Damien WEISS)

Contre : ATZENHOFFER Alphonse , CABIROL Mireille , GARDON Karine , SCHNEIDER Dominique

Abstention :, RICHERT Robert , SCHERTZ Christophe , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck ,

Non votants :

089.2019 : Commémoration des 150 ans de la guerre de 1870 : contribution financière intercommunale exceptionnelle aux actions d'animation de portée supra-communale.

Début du vote à 20:29:35, fin du vote à 20:30:37

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32
- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention :, JULLY Jean-Marie

Non votants :

090.2019 : Zone d'activité intercommunale à Lembach : acquisition de terrains et fixation du prix de vente : modification de la délibération n°077.2018.

Début du vote à 20:32:49, fin du vote à 20:33:01

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention : CABIROL Mireille ,

Non votants :

091.2019 : Expérimentation d'un lieu d'accueil parents enfants (LAPE) mobile sur le territoire via une convention de mandat avec l'association « Pré en Bulles ».

Début du vote à 21:31:31, fin du vote à 21:31:47

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 27 voix
- Contre : 2 voix
- Abstention : 3 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : CABIROL Mireille , GARDON Karine

Abstention : PETER Guillaume , SCHERTZ Christophe , SITTER Pierrot ,

Non votants :

092.2019 : Ecole de musique intercommunale : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2023 intégrant une enveloppe d'acquisition d'instruments de musique.

Début du vote à 21:37:36, fin du vote à 21:37:51

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention :

Non votants :

093.2019 : Service animation : poursuite du partenariat et validation du programme annuel d'actions 2019-2020 avec le collègue « Mac Mahon » à Woerth.

Début du vote à 21:44:38, fin du vote à 21:47:53

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : GARDON Karine

Abstention :

Non votants :

094.2019 : Banque de matériels intercommunale : évolution du dispositif en vue du soutien intercommunal aux manifestations à but non lucratif humanitaires, sociales et solidaires, caritatives, de santé et recherche médicale, via la mise à disposition gratuite de matériels.

Début du vote à 21:52:52, fin du vote à 21:53:17

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention :

Non votants :

095.2019 : Conseiller Climat Air Energie Partagé : création d'un service unifié et reconduction du poste.

Début du vote à 21:56:54, fin du vote à 21:57:03

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35

- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 30 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 2 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTE Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention : ATZENHOFFER Alphonse , SCHNEPP Franck ,

Non votants :

096.2019 : Espace Info Energie : création d'un service unifié et reconduction du poste.

Début du vote à 22:00:07, fin du vote à 22:01:01

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTE Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention : , GARDON Karine ,

Non votants :

097.2019 : Fixation des tarifs OM et poursuite des programmes d'actions et d'animations.

Début du vote à 22:17:28, fin du vote à 22:17:40

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane ,DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : NICASTRO Gérard

Abstention :

Non votants :

098.2019 : Décision budgétaire modificative n°2.

Début du vote à 22:36:11, fin du vote à 22:36:53

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants :

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, NICASTRO Gérard, DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention :

Non votants :

099.2019 : Création d'un poste de technicien principal.

Début du vote à 22:37:56, fin du vote à 22:38:10

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 31 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants :

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, NICASTRO Gérard , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre : GARDON Karine

Abstention :

Non votants :

100.2019 : Autoriser de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 et fixation des crédits correspondants ouverts, autorisation de versement des soldes de subventions 2019 et des acomptes 2020 avant le vote du budget 2020.

Début du vote à 22:38:39, fin du vote à 22:38:55

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 30
- Procurations : 2
- Total votants : 32

- Ont obtenu :
- Pour : 32 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants :

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , GARDON Karine , HAAS Jean-Marie , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHERTZ Christophe , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTE Pierrot , THALMANN Alfred , WEISBECKER Jean , WEISS Marie-Line , WERNERT Stéphane, NICASTRO Gérard , DUTEY Sylvie (Damien WEISS) , WEISS Damien

Contre :

Abstention :

Non votants :

Fin des votes à 22:50:11 le 16.12.2019